



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-067 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE BAILLEUR SOCIAL GRAND DELTA HABITAT ET LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE POUR LA POSE DE DEUX CAMERAS AU SEIN DE LA RESIDENCE DE REBENAS ET LEUR RACCORDEMENT AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	19	27

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

Absents excusés :

Mme Sabine PLANEILLE, M. Joseph RECCHIA, M. Christophe OUVIER.

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Jocelyne RAVET, M. Ludovic GERMAIN donne pouvoir à M. Alain PARENT, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à Mme Amandine AUDOUARD, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Christiane BAUDOIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur PARENT Alain

Dans le cadre de son programme de réhabilitation de la Résidence « Rebenas », GRAND DELTA HABITAT s'est engagé à poser deux caméras de vidéoprotection aux abords et à l'intérieur de ladite résidence. Ces équipements visent à prévenir et dissuader les comportements délictueux, tout en participant à la sécurisation des locataires et du voisinage.

Pour accroître l'efficacité de ce dispositif, il est proposé que les images captées par ces caméras soient transmises en temps réel au Centre de Supervision Urbain (CSU) de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue, situé au sein des locaux de la Police Municipale, 23 quai Jean Jaurès – 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue.

Une convention de partenariat entre la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et le bailleur social Grand Delta Habitat fixe les modalités techniques, juridiques et opérationnelles de ce raccordement et définit les responsabilités respectives des deux partenaires, dans le respect des réglementations en vigueur relatives à la vidéoprotection et à la protection des données personnelles.

L'objectif de ce partenariat est de :

- Renforcer la sécurité aux abords et à l'intérieur des ensembles immobiliers de la résidence Rebenas,
- Lutter contre le narcotrafic et actes de délinquance,
- Répondre au sentiment d'insécurité exprimé par les habitants,
- Protéger les personnes et les biens,
- Restaurer un climat de tranquillité publique dans ce secteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la sécurité intérieure relatif à l'installation de systèmes de vidéoprotection,

Vu les projets de travaux engagés par le bailleur social GRAND DELTA HABITAT au sein de la résidence « Rebenas » située dans le quartier Rebenas,

Vu l'avis favorable de la commission travaux - voirie du 19 juin 2025

Considérant les actes récurrents de délinquance, les incivilités et le développement de trafics divers constatés au sein de cette résidence et dans son environnement immédiat,

Considérant la volonté partagée de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et de GRAND DELTA HABITAT d'unir leurs efforts pour renforcer la sécurité des personnes et des biens, restaurer la tranquillité publique, et lutter contre un sentiment d'insécurité croissant,

APRÈS en avoir délibéré, DÉCIDE

Article 1 : Approuver la signature de la convention de partenariat entre la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et le bailleur social GRAND DELTA HABITAT, relative à la pose de deux caméras de vidéoprotection au sein de la résidence Rebenas et leur raccordement au Centre de Supervision Urbain (CSU) communal.

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du présent dispositif.

Publiée le 01 juillet 2025

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 30 juin 2025

Monsieur PARENT Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire

